



PROFIL PORTAGE

Portage salarial - guide pratique

DOCUMENT DE RÉFÉRENCE - PEI / PERECO-I

Guide plan d'épargne **PEI / PERECO-I**

Comprendre vos versements volontaires, l'abondement Profil Portage et les choix de placement disponibles avec AXA Épargne Entreprise.

NOTRE PRINCIPE

**Un dispositif simple, avantageux, mais à
piloter avec le bon horizon.**

Abondement 300 % - versement volontaire personnel - abondement financé par le compte d'activité

CADRE DE RÉFÉRENCE

Épargne salariale

PEI : horizon 5 ans

PERECO-I : horizon retraite

Versement volontaire

Abondement 300 %

Gestion AXA



01 - LE CADRE

Pourquoi ce guide existe

L'objectif est de rendre le dispositif compréhensible, sans transformer le guide en notice financière.

POSITION PROFIL PORTAGE

Épargner avec un cadre clair.

Le PEI et le PERECO-I permettent d'investir une partie de votre rémunération dans un cadre social et fiscal avantageux, avec un abondement de Profil Portage lorsque le montant disponible sur le compte d'activité le permet.

DISPOSITIFS

PEI + PERECO-I

gérés par AXA Épargne Entreprise

ABONDEMENT

300 %

dans les limites applicables

POINT CLÉ

Compte d'activité

l'abondement est financé par le compte d'activité

1

Simple

Vous accédez à la plateforme AXA via le lien transmis par Profil Portage.

2

Avantageux

Votre versement volontaire, payé depuis votre compte bancaire personnel, peut déclencher un abondement de 300 %.

3

Encadré

Les sommes restent soumises aux règles du PEI, du PERECO-I et aux risques des supports.

Transparence : l'abondement est versé par Profil Portage, mais financé par le compte d'activité du salarié porté. L'intérêt du dispositif vient du traitement social et fiscal de l'épargne salariale. Les supports d'investissement peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse : le capital n'est pas garanti.



02 - FONCTIONNEMENT

Le principe en une minute

Vous versez volontairement, Profil Portage abonde, AXA gère les fonds.

1

Invitation AXA

Profil Portage vous transmet le lien permettant de créer votre espace.

2

Versement volontaire

Vous choisissez le montant à verser sur le PEI ou le PERECO-I.

3

Abondement 300 %

Profil Portage ajoute l'abondement lorsque le montant disponible sur le compte d'activité est suffisant.

4

Placement AXA

Les sommes sont investies sur les supports sélectionnés.

À COMPRENDRE Deux flux différents

Votre versement volontaire

Votre choix

Abondement Profil Portage

300 %

Financement de l'abondement

Compte d'activité

BON RÉFLEXE

Validation préalable avec Profil Portage

Avant tout versement volontaire sur AXA, Profil Portage vérifie avec vous que le montant disponible sur le compte d'activité permet de financer l'abondement et confirme le mois de versement possible.

Important : ne réalisez pas de versement volontaire sur AXA sans validation préalable de Profil Portage. Le paiement par carte bancaire peut être débité immédiatement.



03 - EXEMPLE

Exemple concret d'abondement

Un exemple simple pour comprendre l'intérêt du dispositif.

VERSEMENT VOLONTAIRE

1 000 €

+

ABONDEMENT BRUT 300 %

3 000 €

=

INVESTI APRÈS CSG / CRDS

3 709 €

LECTURE DU CALCUL

Pourquoi 3 709 € et pas 4 000 € ?

Le versement volontaire de 1 000 € est payé par le salarié porté depuis son compte bancaire personnel, généralement par carte bancaire sur l'espace AXA. L'abondement brut de 3 000 € supporte la CSG/CRDS de 9,7 %, soit 291 €. L'abondement net investi est donc de 2 709 €.

Résultat : 1 000 € + 2 709 € = 3 709 € investis.

IMPORTANT

Ce que cela change

L'intérêt vient du traitement social et fiscal de l'abondement, pas d'une absence de coût. Dans le cadre du portage salarial, le montant de l'abondement est financé par le montant disponible sur votre compte d'activité.

À retenir : il faut arbitrer entre rémunération immédiate et épargne placée.

Mini-exemple : vous pouvez utiliser ce mécanisme pour placer une partie du montant disponible sur votre compte d'activité sur un projet à moyen terme avec le PEI, ou sur un objectif retraite avec le PERECO-I.

04 - CHOISIR

PEI ou PERECO-I : lequel choisir ?

Les deux plans n'ont pas le même horizon ni le même usage.

DISPOSITIF	HORIZON	SORTIE	USAGE SIMPLE
PEI Plan d'Épargne Interentreprises	5 ans minimum	Capital	Projet moyen terme : apport immobilier, réserve personnelle, projet familial.
PERECO-I Plan d'Épargne Retraite Collectif Interentreprises	Jusqu'à la retraite	Capital et/ou rente	Préparer un complément de retraite dans un cadre dédié.

PEI : plus souple car les sommes deviennent disponibles après 5 ans, sauf cas de déblocage anticipé.

PERECO-I : plus long terme, pensé pour la retraite. Il peut être pertinent si vous acceptez une disponibilité plus lointaine.

Lecture simple : si vous pensez avoir besoin des sommes dans quelques années, le PEI est souvent plus lisible. Si l'objectif est la retraite, le PERECO-I est plus adapté.

05 - PLAFONDS

Plafonds et règles à connaître

L'abondement de 300 % reste soumis aux plafonds légaux et au montant disponible sur le compte d'activité.

PLAFONDS LÉGAUX 2026

300 %, dans les limites.

L'abondement ne peut pas dépasser le triple de votre versement volontaire et doit rester dans les plafonds légaux applicables au plan. Les versements volontaires du salarié porté sont également soumis aux limites applicables, notamment 25 % de la rémunération annuelle brute.

PEI

3 844,80 €

8 % du PASS 2026

PERECO-I

7 689,60 €

16 % du PASS 2026

POINT CONTRÔLÉ	RÈGLE SIMPLE	CONSÉQUENCE
Versement volontaire	Choisi par le salarié porté	Il doit rester compatible avec votre rémunération et votre situation.
Abondement	300 % du versement volontaire	Il est plafonné et soumis au montant disponible sur le compte d'activité.
CSG / CRDS	9,7 % sur l'abondement	Le montant net investi est inférieur à l'abondement brut.
Fiscalité	Avantage maintenu si les conditions du plan sont respectées	Attention à l'horizon de blocage et aux règles de sortie.

PEI - versement théorique : 1 281,60 € de versement volontaire permet d'atteindre 3 844,80 € d'abondement brut, sous réserve des plafonds et du montant disponible sur le compte d'activité.

PERECO-I - versement théorique : 2 563,20 € de versement volontaire permet d'atteindre 7 689,60 € d'abondement brut, sous réserve des mêmes vérifications.

À vérifier : si votre accord interne conserve des plafonds différents, les plafonds du guide peuvent être ajustés. La logique reste la même : 300 %, sous réserve des plafonds applicables et du montant disponible sur le compte d'activité.

06 - FISCALITÉ

Fiscalité : ce qu'il faut retenir

Le guide reste volontairement simple : l'objectif est de comprendre les grands principes.

IR**Abondement**

Exonéré d'impôt sur le revenu si les règles du plan sont respectées.

CSG**CSG / CRDS**

Prélevée sur l'abondement, au taux de 9,7 % dans l'exemple.

17,2**Gains**

Les gains sont soumis aux prélèvements sociaux lors du déblocage.

PEI**Fiscalité de l'épargne salariale**

Lorsque la durée de blocage ou un cas de déblocage autorisé est respecté, l'abondement et les plus-values suivent un régime fiscal avantageux.

PERECO-I**Versement volontaire déductible ou non**

Sur le PERECO-I, un versement volontaire peut être déductible du revenu imposable dans certaines limites. Ce choix a un impact sur la fiscalité à la sortie.

Point de vigilance : la fiscalité dépend du type de versement, du plan utilisé et du mode de sortie. Pour les arbitrages fiscaux importants, il est préférable de demander conseil.

07 - ACCÈS AXA

Comment démarrer sur AXA ?

Le parcours doit rester simple, mais le versement doit être validé avec Profil Portage avant paiement sur AXA.

1

Lien Profil

Profil Portage vous envoie le lien pour créer votre espace AXA.

2

Validation Profil

Vous validez avec Profil Portage le montant, le plan concerné et le mois de versement.

3

Versement AXA

Vous réalisez le versement volontaire par carte bancaire depuis votre compte personnel.

4

Abondement

Après information AXA, Profil Portage traite l'abondement financé par le compte d'activité.

PLATEFORME

espace-salarie.axa-mon-epargne-entreprises.com

L'espace AXA permet de créer votre accès, réaliser votre versement volontaire par carte bancaire, choisir le plan concerné et suivre votre épargne.

Important : attendez la validation de Profil Portage avant de réaliser le paiement par carte bancaire sur AXA.

AVANT UN VERSEMENT

Validation préalable obligatoire

Avant de verser, demandez à Profil Portage de confirmer le mois le plus adapté et le montant possible. Cela évite un déséquilibre de paie ou un abondement impossible à financer sur le mois en cours.

À retenir : ne déclenchez pas de paiement sur AXA tant que Profil Portage n'a pas validé le montant et le mois de versement.



08 - SUPPORTS

Choisir ses supports sans se perdre

Le choix des supports doit rester cohérent avec votre horizon et votre tolérance au risque.

PLUS PRUDENT Monétaire / obligations

Objectif : limiter les variations, avec un potentiel de rendement généralement plus faible.



INTERMÉDIAIRE Profil équilibré

Objectif : combiner supports plus défensifs et supports dynamiques.



PLUS DYNAMIQUE Actions / thématiques

Objectif : rechercher davantage de performance, avec un risque de variation plus élevé.



MODE	FONCTIONNEMENT	POUR QUI ?
Gestion par Horizon	AXA adapte progressivement la répartition selon l'âge prévisionnel de départ à la retraite.	Plutôt PERECO-I, logique retraite.
Gestion Profilée Conviction	Répartition automatique selon un profil Tempéré, Équilibré ou Dynamique.	Si vous voulez un choix simple sans sélectionner chaque fonds.
Gestion Libre	Vous choisissez vous-même les supports.	Si vous êtes à l'aise avec les arbitrages financiers.

Important : les supports ne bénéficient pas d'une garantie de capital. Avant d'investir, il faut consulter les Documents d'Informations Clés des fonds concernés.



09 - DÉBLOCAGE

Quand récupérer son épargne ?

La disponibilité dépend du plan utilisé et des cas de déblocage autorisés.

PEI

Disponible après 5 ans

Les sommes placées sur le PEI sont en principe bloquées pendant 5 ans. Elles peuvent être débloquées avant dans certains cas prévus par la loi.

Cas fréquents : achat de résidence principale, mariage/PACS, naissance, rupture du contrat de travail, création ou reprise d'entreprise.

PERECO-I

Disponible à la retraite

Le PERECO-I est conçu pour la retraite. La sortie peut se faire en capital et/ou en rente selon les modalités du plan.

Déblocages anticipés : certains cas existent, notamment résidence principale, invalidité, décès ou surendettement.

SITUATION	PEI	PERECO-I	COMMENTAIRE
Échéance normale	5 ans	Retraite	Le PERECO-I est plus long terme.
Résidence principale	Possible	Possible	Selon conditions légales.
Rupture du contrat de travail	Généralement possible	Non automatique	Cas fréquent de déblocage anticipé du PEI. Pour le PERECO-I, il faut un cas légal applicable.
Invalidité / décès / surendettement	Possible	Possible	Cas à documenter.

10 - ARBITRER

Bonnes pratiques avant de verser

L'épargne salariale est intéressante, mais elle doit rester adaptée à votre situation personnelle.

1

Gardez de la trésorerie personnelle

Ne versez pas une somme dont vous pourriez avoir besoin rapidement sur votre compte bancaire personnel.

2

Choisissez l'horizon

PEI pour moyen terme, PERECO-I pour retraite.

3

Acceptez le risque

Un support peut baisser. Le capital n'est pas garanti.

PROFIL PRUDENT**Priorité à la lisibilité**

Vous pouvez privilégier des supports moins volatils ou une gestion pilotée, tout en acceptant un potentiel de rendement plus limité.

PROFIL LONG TERME**Accepter plus de variation**

Sur un horizon long, des supports plus dynamiques peuvent être envisagés, mais ils impliquent des variations parfois importantes.

RÔLE DE PROFIL PORTAGE

Vous accompagner sur le fonctionnement, pas choisir vos placements à votre place.

Profil Portage peut vous expliquer le mécanisme, vérifier le montant disponible sur le compte d'activité et organiser le versement. Le choix des supports reste une décision personnelle, à prendre après lecture des documents AXA.

11 - EN PRATIQUE

Questions pratiques avant de verser

Les points à bien comprendre avant de faire un versement volontaire sur AXA. Le versement ne doit pas être réalisé sans accord préalable de Profil Portage.

CIRCUIT RÉEL

Compte personnel, puis compte d'activité.

Le versement volontaire est payé par le salarié porté depuis son compte bancaire personnel. L'abondement de 300 % est ensuite financé par le montant disponible sur le compte d'activité. Le versement AXA doit être réalisé uniquement après validation de Profil Portage.

PAIEMENT SALARIÉ

Carte bancaire

débit généralement immédiat

ABONDEMENT

300 %

après information AXA

CONTRÔLE

Validation Profil

obligatoire avant versement

Puis-je faire un versement directement sur AXA ?

Non, pas sans validation préalable de Profil Portage. Le paiement par carte bancaire peut être débité immédiatement et l'abondement doit être vérifié avant.

Quand suis-je débité ?

Le versement volontaire est payé sur l'espace AXA, généralement par carte bancaire. Le débit intervient donc tout de suite sur votre compte bancaire personnel.

Quand l'abondement est-il prélevé ?

Lorsque Profil Portage reçoit l'information d'AXA que votre versement a été effectué, l'abondement est prélevé sur le montant disponible sur le compte d'activité, généralement dans le mois en cours.

Et si le montant disponible est insuffisant ?

Nous le voyons ensemble avant le versement. Si nécessaire, Profil Portage vous indique le mois suivant permettant de financer correctement l'abondement.

Est-ce que cela réduit ma rémunération immédiate ?

Oui, car l'abondement utilise une partie du montant disponible sur le compte d'activité qui aurait pu être transformée en rémunération immédiate.

Bon réflexe : demandez une simulation à Profil Portage avant tout versement volontaire. En pratique, le versement est souvent préparé en une fois sur l'année, au mois où le montant disponible sur le compte d'activité le permet.



12 - QUESTIONS

FAQ et contacts

Les réponses simples aux questions les plus fréquentes.

Puis-je faire un versement AXA sans validation Profil ?

Non. Le versement volontaire doit être validé avec Profil Portage avant paiement, afin de confirmer le mois, le montant et la possibilité de financer l'abondement.

Le capital est-il garanti ?

Non. Les supports d'investissement peuvent évoluer à la hausse comme à la baisse. Il faut consulter les documents AXA des supports choisis.

Y a-t-il des frais AXA ?

Oui, des frais peuvent s'appliquer selon les opérations ou après la sortie de l'entreprise. Pendant le contrat, les frais courants sont généralement pris en charge par Profil Portage selon le dispositif applicable.

Comment demander une simulation ?

Contactez Profil Portage pour vérifier le montant disponible sur le compte d'activité, simuler l'abondement et choisir le bon mois de versement.

Est-ce que je peux récupérer l'argent rapidement ?

Pas toujours. Le PEI est bloqué 5 ans en principe, mais la fin du contrat de travail est généralement un cas de déblocage anticipé. Le PERECO-I reste davantage orienté retraite.

Quel plan choisir ?

Le PEI est souvent plus lisible pour un horizon moyen terme. Le PERECO-I est plutôt adapté à un objectif retraite.

Quels frais après mon départ ?

La fiche tarifaire 2026 mentionne notamment 39,20 € de frais de tenue de compte pour les anciens salariés ou retraités. D'autres frais peuvent s'appliquer selon les opérations.

PROFIL PORTAGE

contact@profil-portage.fr

SOCIÉTÉ

SAS PROFIL PORTAGE

ADRESSE

67 rue Saint-Jacques,
75005 Paris

SITE

www.profil-portage.fr

Document pratique : ce guide simplifie le fonctionnement. Les documents AXA, la fiche tarifaire, l'accord d'entreprise et la note d'information Profil Portage restent les références détaillées.